



La pose de grands formats



Les Mortiers

*Derrière les grandes idées,
il y a les Mortiers*

→ une mise en œuvre
délicate pour une
ambiance résolument
contemporaine

DES PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

La principale tendance observée ces dernières années sur le marché du carrelage est une **augmentation du format des carreaux**. Ces produits sont apparus sur le marché au début des années 2000 mais ont depuis connu un développement continu (5,2% du marché des carreaux céramiques en 2007 contre 9% en 2012¹). Face à cette nouvelle tendance, on a ainsi pu voir apparaître dans les textes réglementaires à partir de 2009 la notion de Grands formats.

Un grand format est un carreau de dimension supérieure à 3 600 cm² (60 x 60 cm).

La majorité des carreaux que l'on retrouve dans l'habitat sont des formats 80 x 80 cm. ou 45 x 90 cm mais certains fabricants proposent des **modules de 3m x 1m** !

Ce type de carreaux présente de nombreux avantages :

- ils créent une ambiance contemporaine, moderne,
- ils donnent une impression d'ampleur aux pièces puisque la surface est plus uniforme,
- ils permettent de réaliser des surfaces faciles à entretenir du fait de la diminution du nombre de joints (en crédence de cuisine ou plan de travail par exemple).

Cependant leur mise en œuvre reste délicate et doit obligatoirement être confiée à un professionnel. En effet de nombreux éléments doivent être pris en compte pour une pose durable et sûre.

UNE MISE EN ŒUVRE DÉLICATE

→ Réglementation

La pose des carreaux de grands formats est précisée dans le Cahier des Prescriptions Techniques Sols Grands formats – Travaux neufs (e-cahier 3666_V2-juillet 2013). Il vise uniquement la **pose collée en sols intérieurs**, en travaux neufs, dans les locaux P3 au plus, de carreaux de grands formats ou de formats oblongs.

→ Étapes de mise en œuvre

La pose de grands formats nécessite une organisation spécifique (pose à 2 personnes), des outils de pose et de découpe adaptés. Il est également demandé que les carreaux bénéficient d'un certificat UPEC et disposent d'un classement conforme à celui du local.

Le support, **à base de liant hydraulique uniquement**, devra être plan (< 3 mm sous la règle des 2 m). Dans le cas contraire, un ouvrage d'interposition doit être réalisé, avec un produit adapté au classement du local :

- **soit une chape désolidarisée ou flottante traditionnelle** (mise en œuvre conforme au DTU 26.2) ;
- **soit une chape fluide à base de ciment ou d'anhydrite** (sous avis technique ou document technique d'application) ;
- **soit un ragréage de sol** (certifié CSTB).

Une désolidarisation périphérique du local de 5 mm doit être prévue avant la pose des carreaux.

Les carreaux peuvent alors être posés à l'aide d'un **mortier-colle de classe C2S1/S2 certifié CSTB** (voir paragraphe suivant). La mise en œuvre se fera en double encollage si le mortier-colle a une consistance normale ou en simple encollage s'il a une consistance fluide.

Deux types de pose peuvent être réalisés en fonction des caractéristiques dimensionnelles du carreau :

- **pose à joints alignés** : dans ce cas, une largeur de joints de 5 mm doit être respectée. Cette pose est recommandée car elle diminue le risque de fissuration des carreaux ;
- **pose à joints décalés ou réduits** : le décalage maximal toléré est de 1/3 de la plus grande longueur du carreau et la largeur de joints minimale est de 3 mm.

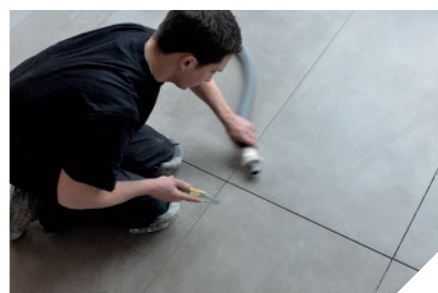
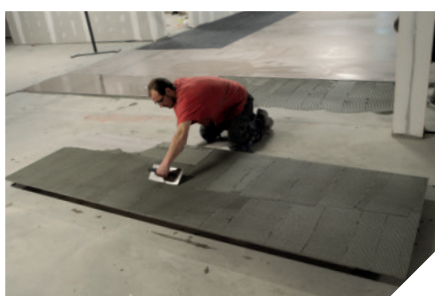
1 - Valeur exprimée en volume, MSI Étude Marché des carreaux céramiques en France, MSI Reports, mars 2013.

→ Cas des planchers chauffants

Seuls les planchers chauffants à eau basse température et réversibles sont visés dans le CPT. Dans ce cas, une chape désolidarisée doit être présente sur l'élément chauffant (la version 2 du CPT simplifie ce point : auparavant, une double désolidarisation était exigée).

→ Conseils de mise en œuvre

- Utiliser le bon peigne (de préférence demi-lune 20 mm pour assurer une consommation de colle suffisante pour disposer d'un bon transfert) et bien maroufler les carreaux pour retirer l'air emprisonné dessous.
- Suivre les préconisations du fabricant de carreaux et du fabricant de produits de mise en œuvre.
- Installer les carreaux à 2 et à l'aide de ventouses.
- Contrôler régulièrement les désaffleurs, niveaux et alignements : possibilité d'utiliser des croisillons autonivelants.
- Bien laisser sécher le mortier-colle avant le jointoiement : les joints étant moins nombreux, les temps de séchage des colles peuvent être rallongés.



DES PRODUITS DE POSE ADAPTÉS

La pose de grands formats implique l'utilisation de mortiers-colles de classe C2S1/S2 autrement appelés **mortiers-colles améliorés déformables**.

MAIS QU'EST-CE QU'UN MORTIER-COLLE DÉFORMABLE ?

Les mortiers-colles font référence à la norme EN 12 004. Elle définit les différents types de produits et leurs classes de performances ainsi que différentes options additionnelles.

Un mortier-colle classé C2 S1/S2 est un produit possédant à la fois des **propriétés d'adhérence élevées** et une capacité à être déformé par une contrainte entre le carreau et la surface d'encollage, sans perte d'adhérence. L'essai permettant de différencier ces produits est le test de déformation transversale (EN 12002). On demande à une colle C2S1 d'obtenir une valeur de déformation supérieure ou égale à 2,5 mm et une C2S2 doit résister au-delà de 5 mm minimum.

Ce sont des produits riches en résine, ce qui explique leur grande performance dans des endroits hautement sollicités comme les façades, les planchers chauffants ou les balcons/terrasses, mais également pour la pose de carreaux de grands formats. Certains fabricants s'engagent même désormais sur des poses de **très grands formats** avec des mortiers-colles C2 S1/S2.

COMMENT IDENTIFIER UN MORTIER-COLLE DÉFORMABLE ?



Le marquage CE (apposé sur l'emballage), obligatoire pour la commercialisation des produits en Europe, permet d'identifier un mortier-colle normal d'un mortier-colle amélioré. Cependant, il n'offre pas de lisibilité sur la caractéristique de déformabilité du produit.

En France, le marquage CSTB (apposé également sur l'emballage) affiche clairement cette caractéristique et les domaines d'emploi associés. Cette démarche volontaire, via un référentiel précis et un suivi de fabrication, assure une constance du produit.

